

dirigent vers la salle du Sénat, alors que les murmures désapprobateurs et les sifflements bruyants des députés en désaccord continuent de se faire entendre. Plus de 100 députés sont présents, et aucun des députés en désaccord ne quitte le parquet de la Chambre.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecr., Huissier de la Verge noire.

M. l'Orateur. – J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, et il a plu à Son Excellence de prononcer le discours suivant aux deux Chambres du Parlement :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En vous dispensant de prolonger pour le moment vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remerciements de la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées, se trouvent des lois très importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'Acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que par le Statut réglant les poids et mesures.

Les différents Actes concernant notre marine marchande contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'Acte relatif à la décision des élections contestées des Membres de la Chambre des Communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la Mère Patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la Colonie de l'Île du Prince-Édouard comme Province de la Puissance.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers. Ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays.

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une Commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au Chemin de fer du Pacifique Canadien, et auxquelles l'attention publique a été appelée et que la preuve faite devant cette Commission fût reçue sous serment.

Les Commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu'à moi-même. Immédiatement après la réception du rapport, je ferai convoquer le Parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner une prompte occasion de considérer ce rapport. En attendant, je prends congé de vous.

Alors, l'Honorable Orateur du Sénat a dit :

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à lundi, le vingt deuxième jour de septembre prochain, pour être ici tenu et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à lundi, le vingt-deuxième jour de septembre prochain.

* * *

RÉUNION DANS LA SALLE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

La Chambre ayant été prorogée par Son Excellence, les députés de l'opposition, un grand nombre d'étrangers et les membres de la presse se réunissent dans la salle du Comité des chemins de fer de la Chambre des communes. Une réunion est organisée sous la présidence de l'hon. M. MACKENZIE.

L'hon. M. HOLTON déclare qu'il est étonné de voir présente à la réunion la délégation chargée de présenter la pétition à Son Excellence. À son avis, la pétition a été signée par plus de la majorité des députés habituellement présents à la Chambre. La pétition, qui prie Son Excellence de ne pas intervenir et de laisser le Parlement terminer l'enquête qu'il a entreprise sur le scandale le plus monstrueux à éclater dans un pays vivant sous le régime de la loi parlementaire britannique, a été signée par plus de la majorité des députés habituellement réunis à la Chambre. Ils connaissent pratiquement la réponse à la pétition, ils savent que le représentant de la Couronne, conseillé par ses ministres, a traité le Parlement de façon tout à fait indigne, mais qu'il serait souhaitable de connaître la réponse formelle que donnera Son Excellence à la délégation.

Le président déclare que la requête de l'hon. M. Holton est fort raisonnable, et que M. Cartwright, le dirigeant de la délégation, serait prêt à déposer son rapport.

M. CARTWRIGHT affirme qu'ils ont d'abord rencontré Son Excellence à une heure moins quart de l'après-midi. Son Excellence